



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général adjoint

13 JUIN 2019

**ARRÊTÉ N°2019 /SGA/346 du**  
**portant délégation de signature à Madame Noera MOHAMED**  
**pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel**  
**de programme 137 et sur l'unité opérationnelle 137-CDGC-DPA6**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Patrice BOUZILLARD, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018/SGA/522 du 20 juin 2018 portant délégation de signature à Mme Noera MOHAMED pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel du programme 137 et sur l'unité opérationnelle 0137-CDGC-DPA6 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 882/SG/2018 du 08 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 283/SGA/2019 du 27 mai 2019 portant délégation de signature à M. Patrice BOUZILLARD, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU le contrat d'engagement en date du 28 janvier 2010 et son avenant n°5 en date du 14 novembre 2016 portant nomination à compter du 31 mars 2017 de Mme Moïnaecha Noera MOHAMED en qualité de chargée de mission du service des droits des femmes ;

VU les circulaires annuelles MP3 relatives aux rôles et devoirs des services prescripteurs ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Noera MOHAMED, chargé de mission auprès du Secrétaire général adjoint, à l'effet de transcrire dans le système d'information financière de l'État -CHORUS-, les décisions prises en matière budgétaire concernant le budget opérationnel de programme 129 et l'unité opérationnelle 0137-CDGC-DPA6 dans le cadre de la gestion du programme « Égalité entre les femmes et les hommes »

**Article 2 :** En fonction de ses habilitations, délégation de signature est donnée à Mme Noera MOHAMED, chargé de mission auprès du secrétaire général adjoint, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans CHORUS concernant les dépenses imputées sur le budget opérationnel de programme et sur l'unité opérationnelle précités.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n°2018-SGA-522 du 20 juin 2018 est abrogé.

**Article 4 :** Le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,  
délégué du Gouvernement



Dominique SORAIN